

(N° 120.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 MAI 1866.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi relatif à l'érection d'un monument à feu S. M. le roi Léopold I^{er}.

(Voir les Nos 169 et 180 de la Chambre des Représentants et le N° 109
du Sénat.)

Présents : MM. D'OMALIUS D'HALLOY, HOUTART, DE CANNART D'HAMALE, DE
PITTEURS-HIÉGAERTS, TELLIER, le Baron DE SELYS-LONGCHAMPS et CORBISIER.
Rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre des Représentants a unanimement adopté une proposition due à l'initiative de quelques-uns de ses membres et allouant, au Gouvernement, un crédit d'un million de francs pour couvrir une partie des frais d'érection du monument que la Belgique se dispose à élever à la mémoire de feu S. M. Léopold I^{er}.

Votre Commission de l'Intérieur est convaincue que le Sénat s'empressera de s'associer à ce témoignage solennel des sentiments de reconnaissance, qui animent la nation tout entière, pour ce prince illustre, si profondément et si justement regretté, et elle a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, Messieurs, d'accorder au Gouvernement le crédit proposé.

Le Président,
D'OMALIUS D'HALLOY.

Le Rapporteur,
F. CORBISIER.